

PREMIER MINISTÈRE

-----  
CABINET  
-----



BURKINA FASO

-----  
Unité – Progrès - Justice

**CONFERENCE NATIONALE DES FORCES VIVES DE  
LA NATION SUR LE SYSTEME DE REMUNERATION  
DES AGENTS PUBLICS DE L'ETAT**

**RAPPORT GENERAL**

*Ouagadougou, 12 au 14 juin 2018*

---

A handwritten signature in blue ink, appearing to be a stylized 'f'.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be a stylized 'A'.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be a stylized 'R'.

## **Introduction**

Dans son adresse de fin d'année à la Nation, Son Excellence Monsieur le Président du Faso lançait l'initiative d'une réflexion nationale sur le système de rémunération des agents publics de l'Etat.

Faisant suite à cette volonté du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a engagé dès février 2018 des réflexions techniques et des concertations avec l'ensemble des forces vives de la Nation.

Un diagnostic de base sur la situation des rémunérations a été fait et remis aux forces vives de la Nation le 28 février 2018, marquant ainsi le lancement officiel de la conférence nationale sur les rémunérations des agents publics de l'Etat.

Les différents acteurs étaient invités par le Gouvernement à apporter leurs contributions à ce diagnostic et à proposer des pistes de solutions.

Durant les mois de mars, avril et mai, les différentes contributions des forces vives ont été enregistrées par un secrétariat technique mis en place par le Gouvernement. Ce secrétariat technique, composé de techniciens choisis par le Gouvernement et de représentants des partenaires sociaux, a travaillé pour sortir un document de diagnostic consolidé assorti de propositions de pistes de solutions.

Suite à ces travaux, le Gouvernement a fixé les dates des 12, 13 et 14 juin 2018, pour la tenue effective de la conférence nationale sur le système de rémunération des agents publics, afin de mobiliser et capitaliser toutes les intelligences et sagesses des forces vives de la Nation, vers la recherche de solutions durables à la problématique de la rationalisation du système de rémunération des agents publics de notre pays.

Ainsi, du 12 au 14 juin 2018, ladite conférence s'est effectivement tenue dans la salle de conférence de Ouaga 2000. Elle s'est articulée en trois grands moments, à savoir la cérémonie d'ouverture, les travaux des forces vives de la Nation sur le sujet et la cérémonie de clôture.

## **A- DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA CONFERENCE**

Placée sous la Présidence de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, la cérémonie d'ouverture a connu deux allocutions et un discours.

La première allocution a été prononcée par Monsieur Guy Olivier OUEDRAOGO, au nom des cinq (05) centrales syndicales et des vingt et un (21) syndicats autonomes, participant à la conférence.

Dans son propos, Monsieur OUEDRAOGO a mis en relief la nécessité d'avoir une nouvelle approche de lutte basée sur la participation constructive, surtout dans un contexte où le sursaut patriotique doit prévaloir.

En ce qui concerne la deuxième allocution, elle a été prononcée par Monsieur le Ministre de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale, 1<sup>er</sup> vice-président de la cellule d'orientation, de l'organisation de la conférence.

Dans son propos, Monsieur le Ministre a tout d'abord remercié les participants pour avoir répondu à l'appel du Chef de l'Etat. Il a par la suite planté le décor de la situation des mouvements sociaux dans notre pays et mis en exergue les dérives qui accompagnent ce qui devrait être une expression républicaine des libertés syndicales.

Au renfort de précieuses références scientifiques, Monsieur le Ministre a abondamment instruit l'auditoire en matière d'exercice du droit de grève, en matière de service public et en matière de rôle des institutions comme la justice dans l'arbitrage des litiges administratifs opposant tout acteur à l'Etat, en tant que dernier rempart dans la consolidation de l'Etat de droit.

Le discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a relevé la nécessité, dans des moments difficiles, de faire appel à toutes les filles et tous les fils du pays, en vue de dessiner des perspectives adéquates et meilleures, pour les générations présentes et futures. C'est en cela qu'il réaffirme sa volonté de garder la porte du dialogue ouverte à tous. Abordant la question des rémunérations, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a souligné la nécessité de tenir compte de l'équilibre macroéconomique dans la

politique de rémunération des agents publics, pour ne pas hypothéquer l'avenir des générations futures.

A cet effet, il dit envisager une refondation du contrat social avec les agents publics de notre pays, fondé sur des valeurs d'équité, de solidarité et de soutenabilité budgétaire.

A l'issue de ces interventions, les travaux proprement dits de la conférence ont débuté.

## **B- DES TRAVAUX PROPREMENT DITS DE LA CONFERENCE**

Les travaux proprement dits de la conférence sur la rationalisation des rémunérations des agents publics ont été organisés en trois ateliers thématiques :

- = Atelier n°1 : Grands principes et valeurs structurants de la fonction publique et restauration de l'autorité de l'État ;
- = Atelier n°2 : Rationalisation du système de rémunération des agents publics de l'Etat (cadre juridique, système indiciaire et indemnitaire) ;
- = Atelier n°3 : Rationalisation des dépenses de l'Etat, autres avantages servis aux agents publics de l'Etat et optimisation des recettes fiscales.

Les trois ateliers ont travaillé les 12 et 13 juin sur les propositions de pistes de solutions contenues dans le document consolidé. Les travaux ont consisté en des échanges contributifs sur les différentes propositions, à l'effet de retenir des solutions consensuelles par atelier.

Le 14 juin 2018, s'est ouverte la plénière sous la présidence de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. A cette occasion, les rapports des trois ateliers ont été respectivement présentés par les rapporteurs d'atelier. Ensuite, ces rapports ont fait l'objet d'amendements par les participants, afin de mieux préciser les propositions et amendements issus des travaux en atelier.

Cette phase a permis de prendre en compte les contributions des participants. Ainsi, les résultats majeurs auxquels la conférence est parvenue se présentent comme suit :

L'examen des « **grands principes et valeurs structurants de la fonction publique et la restauration de l'autorité de l'État** » a permis de reconnaître que l'autorité de l'Etat est mise à rude épreuve pour diverses raisons.

Des recommandations ont été faites dans le sens, non seulement de restaurer l'autorité de l'Etat, mais aussi d'améliorer la situation de la fonction publique burkinabè. Il s'agit de :

- ✓ réorganiser et encadrer par des dispositions législatives le système de rémunération des agents publics y compris leur mécanisme de révision ;
- ✓ exclure les négociations sectorielles relatives aux revendications sur les traitements salariaux et indemnitaires au profit de négociations collectives ;
- ✓ mieux encadrer le droit de grève par la relecture de la loi 045-60/AN du 25 juillet 1960 portant réglementation du droit de grève des agents publics de l'Etat ;
- ✓ mettre en œuvre les procédures disciplinaires chaque fois que de besoin et tenir effectivement les conseils de discipline ;
- ✓ mettre en place un dispositif pour limiter les fraudes sur les diplômes au recrutement dans la fonction publique ;
- ✓ auditer les diplômes ayant servi au recrutement des agents publics et procéder à l'éviction de la fonction publique de tous les agents ayant fraudé sur leurs diplômes d'accès ;
- ✓ instituer des enquêtes de moralité dans le recrutement de certains agents exerçant certains emplois sensibles ;
- ✓ renforcer les capacités institutionnelles du ministère en charge de la fonction publique pour lui permettre de mieux coordonner ses actions en matière de gestion des ressources humaines de l'État.

Pour ce qui est de la **rationalisation du système de rémunération des agents publics de l'Etat**, les recommandations suivantes ont été faites :

- ✓ adopter une loi organique portant principes fondamentaux applicables à l'ensemble des emplois et agents publics ;

- ✓ opter pour une grille indiciaire harmonisée, consistant à trouver un niveau moyen entre les traitements les plus faibles et ceux les plus élevés, à l'intérieur des mêmes catégories et échelles des fonctionnaires d'Etat, des agents relevant de statuts autonomes payés sur le SIGASPE et des agents des établissements publics de l'Etat (EPE) ;
- ✓ tenir compte des ratios communautaires dans la politique de fixation des éléments de rémunération ;
- ✓ échanger avec les collectivités territoriales en vue de leur prise en compte éventuelle dans la mise en œuvre de la réforme.
- ✓ procéder à une rationalisation indemnitaire sur la base du principe d'équité autour de quatre natures d'indemnités (Responsabilité, astreintes, technicité et logement). A ce niveau, la réflexion doit être poursuivie afin que les différentes hypothèses à mettre en œuvre soient affinées ;
- ✓ créer une indemnité de productivité, de rendement ou de performance en lieu et place de l'indemnité spécifique ;
- ✓ plafonner les éventuels écarts de rémunérations indemnitaires à 25% au maximum entre les agents relevant de la même catégorie ;
- ✓ encadrer les rémunérations des fonctions, les harmoniser par niveau et les plafonner ;
- ✓ instaurer un mécanisme de révision global du système de rémunération des agents publics, sur la base de la création de richesses et du pouvoir d'achat des agents publics ;
- ✓ faire en sorte que les familles renouent avec leur rôle de première cellule d'éducation et d'intégration sociale de l'enfant ;
- ✓ réactiver les conseils des disciplines dans les établissements d'enseignement et au niveau de l'Administration ;
- ✓ assurer une gouvernance saine et républicaine ;
- ✓ appliquer les textes dans toute leur rigueur ;
- ✓ envisager un moratoire autour de certains points précis, à l'effet d'obtenir une accalmie nécessaire pour la mise en œuvre des conclusions de la conférence ;
- ✓ négocier l'accalmie (moratoire) avec tous les syndicats, notamment ceux de la fonction publique ;

- ✓ mettre en œuvre diligemment les conclusions de la conférence et la trêve en sera une conséquence logique.

Parlant de la **rationalisation des dépenses de l'Etat, autres avantages servis aux agents de l'Etat et optimisation des recettes fiscales**, les échanges ont mis en relief trois points :

- l'amélioration de la productivité des agents publics et la qualité du service public ;
- la réduction du train de vie de l'Etat ;
- la rationalisation des autres avantages servis aux agents de l'Etat.

Au titre de l'**amélioration de la productivité des agents publics et la qualité du service public** :

- mettre en œuvre les outils modernes de gestion des ressources humaines en prenant notamment toutes les dispositions pour la description des fiches de poste de travail pour tous les ministères, les tableaux prévisionnels des emplois et des effectifs (TPEE), les plans de formation (PF) et les tableaux de bord (TB), etc., à l'horizon 2019 ;
- mettre un système de contrôle biométrique de présence des agents de la fonction publique ;
- réformer les écoles de formation professionnelle (rationalisation du nombre d'écoles, réécriture des curricula) ;
- réaliser une étude de faisabilité des départs volontaires de la fonction publique afin de s'assurer de la rentabilité d'une telle mesure pour l'administration.

Au titre de la **réduction du train de vie de l'Etat**, les recommandations faites sont les suivantes :

- adopter et mettre en œuvre un plan d'actions de la politique immobilière de l'Etat ;
- réduire de six (6) à trois (3) mois, la durée du maintien de la rémunération des Présidents d'institutions, membres du Gouvernement et assimilés (rémunération non cumulable avec toute autre rémunération publique), après cessation de fonction ; libérer les logements administratifs au bout d'un mois et le personnel domestique au bout de trois (3) mois

après la fin de fonction, pour tenir compte du préavis de licenciement en ce qui concerne ce personnel. Pour parallélisme de forme, réduire également la durée du maintien des avantages des députés dans les mêmes proportions et conditions ;

- rationaliser les établissements publics de l'Etat (EPE) en réduisant leur nombre et leurs charges de fonctionnement ;
- rationaliser les missions diplomatiques et consulaires (MDC) ainsi que leurs charges de fonctionnement ;
- supprimer certaines institutions de la République s'il y a lieu ;
- procéder à une réorganisation institutionnelle des départements ministériels pour une mise en cohérence avec le budget programme (réduction du nombre et réorganisation).

Au titre de **la rationalisation des autres avantages servis aux agents publics de l'Etat**, il est recommandé de :

- interdire la conversion en numéraire de tous avantages en nature, les plafonner et les encadrer par la relecture du décret y relatif ;
- mettre progressivement en place des bibliothèques dans les juridictions en lieu et place des primes de documentation servies aux magistrats ;
- prendre un décret fixant les avantages en carburant et les modalités de leur dotation ;
- harmoniser les frais de mission servis aux agents publics y compris les magistrats à l'intérieur du pays ainsi que les frais de transport définitif.
- revoir à la hausse les frais de mission à l'extérieur afin de préserver la dignité des missionnaires de notre pays, ainsi que l'image du pays lui-même ;
- travailler à une gestion transparente et équitable des évacuations sanitaires ;
- opérationnaliser de façon diligente l'assurance maladie universelle ;
- relire le décret n°720 pour la rationalisation des rétributions et autres ateliers à compter du 1er janvier 2019 ;
- ramener les rétributions servies dans les institutions et autres structures dans les mêmes proportions que celles que la relecture du décret n°720 aurait prévues ;



- encadrer par une loi les fonds communs en les indexant aux amendes et pénalités et non au budget. Pour les montants issus des pénalités et amendes à servir aux agents, les plafonner en les limitant à 25% au maximum de la masse salariale annuelle des bénéficiaires. La date d'effet est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- prendre un décret avant fin 2018, précisant les bénéficiaires et les modalités de répartition des fonds communs ;
- appliquer à tous, les textes relatifs à l'imposition des revenus salariaux ;
- maintenir les primes de rendement prévues par la loi aux régies de recettes.

Par ailleurs, le rapport synthèse comportant les principaux résultats auxquels la conférence est parvenue, a été présenté aux participants pour recueillir à nouveau leurs contributions pour son amélioration.

Enfin, ce rapport a été soumis à validation des participants, ce qui fut fait par acclamation sous réserve de la prise en compte des observations résiduelles.

### **C- DE LA CEREMONIE DE CLOTURE**

Sous la présidence de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, la cérémonie de clôture a été ponctuée par :

- 🇨🇩 la lecture du rapport général de la conférence par le Rapporteur général de la conférence ;
- 🇨🇩 la lecture de trois recommandations relatives à :
  - la mise en place d'un comité de suivi des résultats de la conférence associant les forces vives de la Nation ;
  - la mise en place d'un comité technique associant les forces vives de la Nation en vue de mieux affiner les propositions faites par la conférence ;

RAPPORT GENERAL

- l'ouverture d'une concertation entre le Gouvernement et les acteurs des collectivités territoriales pour leur prise en compte dans la mise en œuvre de la réforme ;
- et le discours de clôture de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Ce discours mettant fin aux travaux de la conférence a été l'occasion pour le Chef du Gouvernement d'adresser ses sincères remerciements à l'ensemble des participants pour la franchise et la qualité des échanges, au regard de la pertinence des résultats auxquels la conférence est parvenue. Aussi, le Premier Ministre s'est-il engagé à mettre en œuvre les conclusions de la conférence, en collaboration avec l'ensemble des forces vives de la Nation, en vue d'un renouveau de la fonction publique burkinabè qu'il veut performante, équitable et au seul service de l'intérêt général.

Le Rapporteur Général

  
Francis PARE

Le premier Rapporteur

  
Ousmane Djiguemé

Le deuxième Rapporteur

  
Lassane Ouedraogo







## ANNEXES

### MOTIONS DE RECOMMANDATIONS

#### RECOMMANDATIONS 1

- CONSIDERANT LA NECESSITE D'UNE RATIONALISATION DU SYSTEME DES REMUNERATIONS DES AGENTS PUBLICS DE L'ETAT,
- CONSIDERANT LA NECESSITE D'UNE EQUITE DANS LES TRAITEMENTS SALARIAUX ENTRE LES AGENTS PUBLICS DE L'ETAT,
- CONSIDERANT L'APPARTENANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE AUX CITOYENS,
- CONSIDERANT QU'AUCUN ETAT NE PEUT SE DEVELOPPER SANS UNE CAPACITE SOUTENUE D'INVESTISSEMENT PUBLIC,
- CONSIDERANT LA PERTINENCE DES RESOLUTIONS ET DES CONCLUSIONS AUQUELLES NOUS SOMMES PARVENUS,
- CONSIDERANT QUE LA PRESENTE CONFERENCE EST UNE ETAPE IMPORTANTE DU PROCESSUS DE REFORME DU SYSTEME DES REMUNERATIONS ET NON SON ABOUTISSEMENT,
- CONSIDERANT L'IMPORTANCE DES CONTRIBUTIONS DES FORCES VIVES DE LA NATION A LA CLARIFICATION DU SYSTEME DE REMUNERTATION DES AGENTS PUBLICS DE L'ETAT,

NOUS, PARTICIPANTS A LA CONFERENCE DES FORCES VIVES DE LA NATION SUR LA RATIONALISATION DU SYSTEME DE REMUNERATION DES AGENTS PUBLICS DE L'ETAT, TENUE LES 12, 13 ET 14 JUIN 2018 DANS LA SALLE DE CONFERENCE DE OUAGA 2000, RECOMMANDONS :

- LA MISE EN PLACE D'UN COMITE DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA CONFERENCE, ASSOCIANT LES FORCES VIVES DE LA NATION, POUR LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DES RESOLUTIONS DE LA CONFERENCE.

Ouagadougou, le 14 juin 2018

LA CONFERENCE

## **ANNEXES**

---

### **RECOMMANDATIONS 2**

- CONSIDERANT LA NECESSITE D'UNE RATIONALISATION DU SYSTEME DES REMUNERATIONS DES AGENTS PUBLICS DE L'ETAT
- CONSIDERANT LA NECESSITE D'UNE EQUITE DANS LES TRAITEMENTS SALARIAUX ENTRE LES AGENTS PUBLICS DE L'ETAT,
- CONSIDERANT L 'APPARTENANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE AUX CITOYENS,
- CONSIDERANT QU' AUCUN ETAT NE PEUT SE DEVELOPPER SANS UNE CAPACITE SOUTENUE D'INVESTISSEMENT PUBLIC
- CONSIDERANT LA PERTINENCE DES RESOLUTIONS ET DES CONCLUSIONS AUQUELLES NOUS SOMMES PARVENUS,
- CONSIDERANT QUE LA PRESENTE CONFERENCE EST UNE ETAPE IMPORTANTE DU PROCESSUS DE REFORME DU SYSTEME DES REMUNERATIONS ET NON SON ABOUTISSEMENT
- CONSIDERANT L'IMPORTANCE DES CONTRIBUTIONS DES FORCES VIVES A LA CLARIFICATION DU SYSTEME DE REMUNERTATION DES AGENTS PUBLICS DE L'ETAT,

NOUS, PARTICIPANTS A LA CONFERENCE DES FORCES VIVES DE LA NATION SUR LA RATIONALISATION DU SYSTEME DE REMUNERATION DES AGENTS PUBLICS DE L'ETAT TENUE LES 12, 13 ET 14 JUIN 2018 DANS LA SALLE DE CONFERENCE DE OUAGA 2000, RECOMMANDONS :

- LA MISE EN PLACE D'UN COMITE TECHNIQUE, ASSOCIANT LES FORCES VIVES DE LA NATION, CHARGE D'AFFINER LES PROPOSITIONS DE LA CONFERENCE.

Ouagadougou, le 14 juin 2018

**LA CONFERENCE**

## ***ANNEXES***

---

### **RECOMMANDATIONS 3**

- CONSIDERANT LA NECESSITE D'UNE RATIONALISATION DU SYSTEME DES REMUNERATIONS DES AGENTS PUBLICS DE L'ETAT,
- CONSIDERANT LA NECESSITE D'UNE EQUITE DANS LES TRAITEMENTS SALARIAUX ENTRE LES AGENTS PUBLICS DE L'ETAT,
- CONSIDERANT L'APPARTENANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE AUX CITOYENS,
- CONSIDERANT QU'AUCUN ETAT NE PEUT SE DEVELOPPER SANS UNE CAPACITE SOUTENUE D'INVESTISSEMENT PUBLIC,
- CONSIDERANT LA PERTINENCE DES RESOLUTIONS ET DES CONCLUSIONS AUQUELLES NOUS SOMMES PARVENUS,
- CONSIDERANT QUE LA PRESENTE CONFERENCE EST UNE ETAPE IMPORTANTE DU PROCESSUS DE REFORME DU SYSTEME DES REMUNERATIONS ET NON SON ABOUTISSEMENT
- CONSIDERANT L'IMPORTANCE DES CONTRIBUTIONS DES FORCES VIVES A LA CLARIFICATION DU SYSTEME DE REMUNERTATION DES AGENTS PUBLICS DE L'ETAT,
- CONSIDERANT QUE LES AGENTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES SONT DES AGENTS PUBLICS RELEVANT DES DEMEMBREMENTS DE L'ETAT AYANT UNE PERSONNALITE JURIDIQUE PROPRE ET UNE AUTONOMIE FINANCIERE,

NOUS, PARTICIPANTS A LA CONFERENCE DES FORCES VIVES DE LA NATION SUR LA RATIONALISATION DU SYSTEME DE REMUNERATION DES AGENTS PUBLICS DE L'ETAT, TENUE LES 12, 13 ET 14 JUIN 2018 DANS LA SALLE DE CONFERENCE DE OUAGA 2000, RECOMMANDONS :

- UNE CONCERTATION ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES ACTEURS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LEUR PRISE EN COMPTE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE DES PRESENTES REFORMES.

Ouagadougou, le 14 juin 2018

**LA CONFERENCE**